



# Région Mayotte

**RAYMOND Claire**  
**LEDOUX Nicolas**  
**FERNANDES Camille**  
**GENDRE Cédric**

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur le programme de la région Mayotte. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)  
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville  
CS 52627  
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

# Table des matières

Tables des matières et glossaire .....	1
Programme Mayotte .....	2 - 7
<i>Enjeux, problématiques &amp; atouts</i> .....	2
<i>Focus sur les enjeux de la région</i> .....	3
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i> .....	4 - 5
<i>Mesures et financement</i> .....	6 - 7

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **F.E.A.D.E.R** : Fond Européen Agricole pour le développement Rural
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile

### Enjeux

La région Mayotte est caractérisée par une forte croissance de la population (elle a triplé entre 1985 et 2012) et est à l'origine de la densité importante (570 hab/km<sup>2</sup>) et du classement de la région comme l'une des plus jeunes de France (44,3% de la population est âgée de moins de 15 ans). Cette population, d'origines diverses, est scellée autour d'une religion (l'islam, pratiquée par 95% de la population) et d'une culture commune malgré une tendance à la disparition des valeurs et repères culturels et religieux. Le taux de chômage (36,6% en 2012 soit le taux le plus élevé de France) et de pauvreté sont importants : 9 personnes sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté. Ceci peut s'expliquer notamment par un faible niveau de qualification : 71% de la population n'a aucun diplôme qualifiant et le taux d'illettrisme chez les 16-18 ans atteint 44,3%. Les infrastructures sont insuffisantes et la demande s'intensifie avec la croissance démographique.

La population dépend fortement de l'agriculture comme moyen de subsistance, alors qu'une partie de la production n'est pas commercialisée. Ainsi, 6 860 ménages exercent une activité agricole mais auto consomment la majorité de leur production. 84% de la S.A.U est en polyculture : la population agricole associe des productions vivrières et des arbres fruitiers. En outre, la filière bovine est en pleine expansion puisqu'il y a en moyenne près de deux bovins par exploitation agricole. L'élevage bovin est historiquement une forme de capitalisation pour les agriculteurs mais environ 300 éleveurs sont en voie de professionnalisation.

### Problématiques

La gouvernance locale a des difficultés à s'établir à Mayotte : l'intercommunalité n'est pas structurée (cinq intercommunalités au 01/01/2017). Ainsi, les politiques de développement local en zone rurale sont encore trop peu développées notamment parce que les porteurs de projets manquent de soutien financier.

Quant au secteur agricole, les revenus de la population agricole sont bien moindres que les autres régions : en 2010, le niveau de vie moyen des agriculteurs était de 8 090 euros soit près de 3,5 fois moins que le revenu des autres régions françaises. Les exploitations sont également pluriactives : seulement 53% des chefs d'exploitations sont agriculteurs à titre principal. Les superficies cultivées sont petites : 0,53 hectare en moyenne. Ainsi, 44% des exploitations cultivent moins de 0,3 hectares alors qu'elles ne sont que 3,2% à cultiver deux hectares et plus. Les cultures coûteuses et peu rentables sont en déprise. C'est le cas de la vanille et de l'ylang qui sont difficiles à écouler. L'agriculture rencontre donc de nombreuses problématiques : des difficultés financières, des problèmes d'installations, l'enclavement des parcelles, l'accès au foncier, le niveau de qualification, l'accompagnement des agriculteurs ou encore la structuration des filières de production.

Concernant l'environnement de l'île, celle-ci est soumise à un phénomène d'érosion important. Le patrimoine naturel de cette île est exceptionnel (un des hotspots de biodiversité) mais est peu attractif pour le tourisme. Ce patrimoine est menacé par les espèces exotiques envahissantes ou encore l'anthropisation par exemple.

**Atouts :** L'agriculture mahoraise consomme relativement peu d'intrants (3% des exploitations ont recours aux engrais chimiques et aux produits phytosanitaires) alors que seulement 0,8% de la S.A.U est labellisée A.B. Toujours dans le domaine environnemental, 80% des eaux superficielles terrestres permettent de répondre à la demande.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Mayotte

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	212 645 (hab)	2012
Population des zones rurales	212 645 (hab)	2012
Exploitations agricoles	8 870 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	Donnée non précisée dans le PDR	
Surface Agricole Utile- Totale	7 092 (ha) soit 19% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	4 (ha) soit 0,05% de la SAU	2014
Terres irriguées	133 (ha) soit 1,9% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	10 800 (ha) soit 28,9% de la superficie	2014
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	90,3%	2010
Prairies permanentes et pâturage	4,5%	2014
Cultures permanentes	5,2%	2010
<b>Total des dépenses publiques</b>	<b>80 293 333 (euros courants)</b>	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al. 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Mayotte est une exception : en plus d'adhérer pour la première fois au programme F.E.A.D.E.R, Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Mayotte est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

*Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Mayotte*

N°	Enjeux
<b>Agriculture - Forêt</b>	
1	Compensation des surcoûts dans l'agriculture et l'agroalimentaire
2	Investissements dans des infrastructures et des équipements de transformation et de commercialisation des produits agricoles
3	Mise en place de démarches de qualité et de certification
	Développement des territoires ruraux
4	Amélioration de l'accès aux TIC pour la modernisation et le développement de Mayotte
5	Développement de l'utilisation des énergies renouvelables
6	Développement des services de base
7	Développement des zones d'activités économiques et amélioration des infrastructures d'accueil des entreprises
8	Education et information sur les enjeux environnementaux
9	Mise en valeur du patrimoine naturel de l'île en appui au développement du tourisme durable
10	Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel
11	Soutien à la création et au développement d'entreprises
<b>Plusieurs volets</b>	
12	Développement des activités de recherche et de production de connaissances sur les milieux naturels mahorais
13	Mise en réseau et appui aux démarches partenariales autour de projets d'innovation
14	Préservation de la ressource en eau
15	Préservation et restauration des espaces forestiers et autres espaces naturels dans le cadre d'une gestion planifiée et durable
<b>L.E.A.D.E.R</b>	
16	Animation et mise en œuvre des stratégies locales de développement
17	Développement d'outils d'ingénierie financière

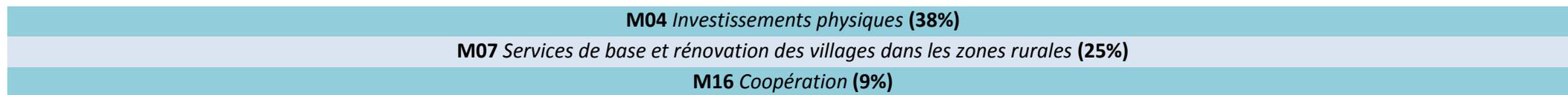
N°	Enjeux
<b>Agriculture - Forêt</b>	
18	Amélioration de la disponibilité du foncier agricole tant d'un point de vue physique que juridique
19	Amélioration de la formation professionnelle et de l'accompagnement technico-économique des actifs agricoles
20	Amélioration du niveau de base des producteurs
21	Amélioration du transfert des connaissances issues de la RDI
22	Désenclavement des terres agricoles
23	Développement de l'accès des exploitations agricoles à l'énergie
24	Développement de l'accès à l'eau agricole de manière raisonnée et mise en place d'une utilisation économe
25	Développement des filières d'approvisionnement en bois de chauffe et charbon légal et durables
26	Développement d'outils d'appui spécifiques aux petites exploitations agricoles
27	Développement et modernisation des exploitations agricoles
28	Incitation à la transmission des exploitations agricoles
29	Limitation des pertes dues au vol et à la prédation par les animaux
30	Limiter le recours aux produits phytosanitaires et améliorer la gestion des effluents d'élevage
31	Lutte contre l'érosion et préservation de la fertilité des sols
32	Maintien et renforcement des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et au maintien des services écologiques
33	Production de références technico-économiques, d'itinéraires techniques et de process de transformation
34	Promotion et amélioration de l'accès aux filières d'enseignement technique agricole
35	Prévention des risques naturels et sanitaires et soutien aux producteurs en cas de catastrophe
36	Réduction des contraintes de production liées au relief
37	Soutien et accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs
38	Structuration des filières agricoles afin d'améliorer la mise en marché des productions

*Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Mayotte*

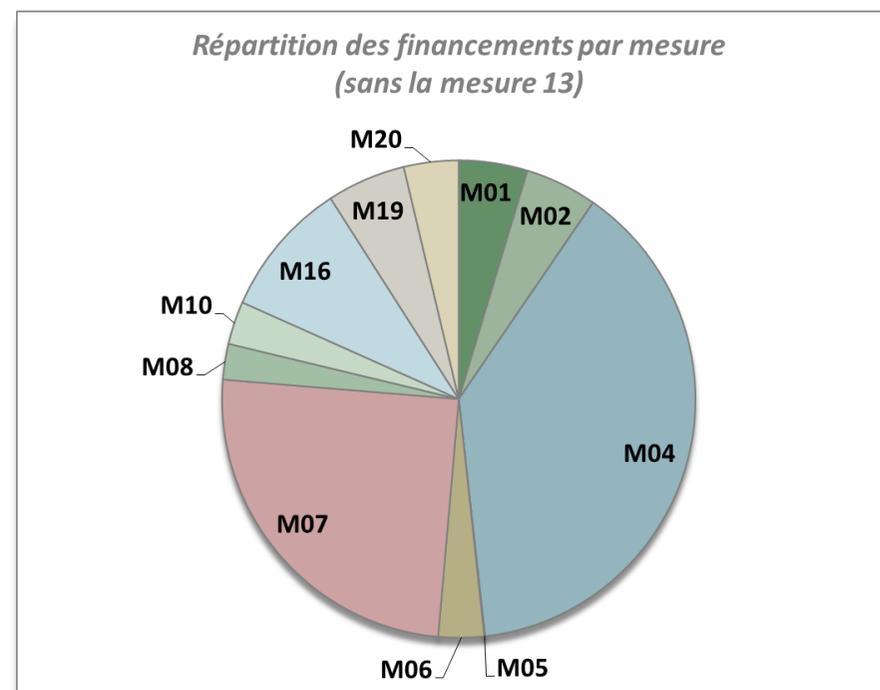
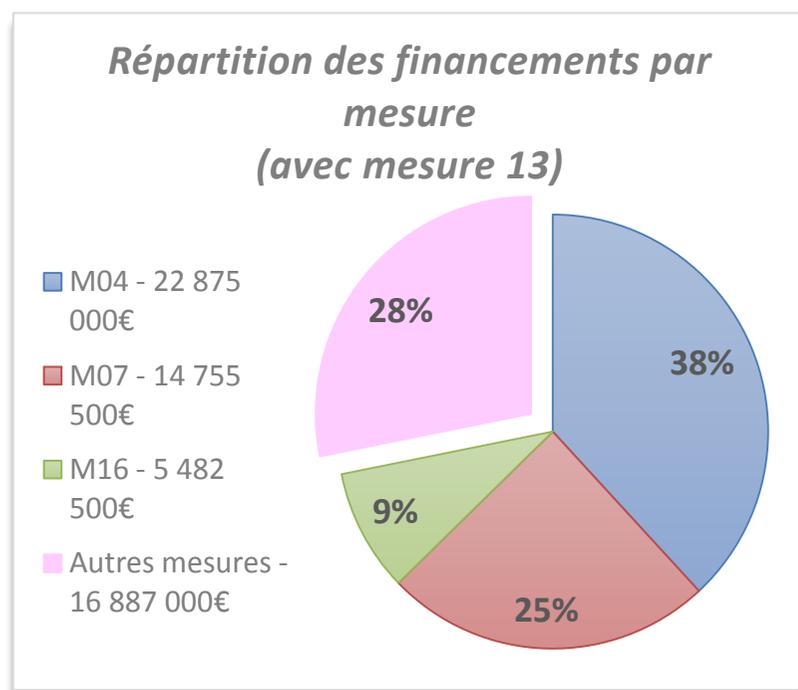
		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																			
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
N°	Mesures du RDR 3	1a	1B	1c	2a	2B	2c	3a	3B	4a	4B	4c	5a	5B	5c	5d	5e	6a	6B	6c	
1	Transferts de connaissances et action d'information		B 21	B 19	B 19 B 21 B 26 B 27 B 30 B 31 B 32 B 38	B 37		B 38		B 32	B 14 B 30	B 31	B 14					B 31 B 32	B 26		
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation			B 19	B 19 B 26 B 27 B 30 B 31 B 32	B 37				B 32	B 14 B 30	B 31	B 14					B 31 B 32	B 26		
4	Investissements physiques				B 02 B 22 B 23 B 24 B 27 B 29 B 31 B 32 B 38	B 37		B 02 B 38		B 32	B 14	B 31	B 14 B 24	B 23				B 31 B 32	B 02		
5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées				B 35				B 35												

N°		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																			
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
		1a	1B	1c	2a	2B	2c	3a	3B	4a	4B	4c	5a	5B	5c	5d	5e	6a	6B	6c	
<b>Mesures du RDR 3</b>																					
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises				B 26	B 37												B 26			
7	Services de Base et rénovation des villages dans les zones rurales	B 12			B 30					B 09 B 12 B 15	B 12 B 14 B 30	B 12	B 14				B 15	B 07 B 09	B 06 B 07		
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts				B 31					B 15		B 31					B 15 B 31	B 11	B 11		
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques				B 31 B 32					B 32	B 14	B 31	B 14				B 31 B 32				
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques				B 32 B 36					B 32							B 32				
16	Coopération	B 33	B 13 B 21		B 13 B 21 B 31 B 33 B 38			B 13 B 33 B 38		B 08 B 15 B 33	B 08 B 33	B 08 B 31 B 33					B 15 B 31				
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																B 10 B 11	B 06 B 10 B 11 B 16			

Les principales mesures, représentant chacune plus de 9% du financement européen (soit les trois quarts du FEADER pour le programme), sont les suivantes :



Ces mesures à elles seules constituent près de 75% du financement européen (FEADER) du programme :



Les autres mesures présentes dans le PDR Mayotte sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M05 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention, M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques, M13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N), M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.

## Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic a permis de mettre en évidence les faiblesses structurelles de l'agriculture mahoraise. Le manque d'équipement en outil de collecte et de stockage et l'absence de structure de commercialisation et de transformation adaptées aux besoins des agriculteurs sont les principaux facteurs ciblés par cette **mesure 04**. Investir pour combler ces lacunes permettrait alors une meilleure compétitivité, une meilleure place des produits et une meilleure intégration des producteurs (B 02). En outre, avec 84% de la S.A.U en polyculture, la population agricole associant encore des productions vivrières et des arbres fruitiers est menacée notamment par l'augmentation démographique (la croissance de la population a triplé entre 1985 et 2012) et par la pression foncière. Investir dans la valorisation et le maintien de production locale permet donc à la fois un gain économique et une préservation des espaces agroforestiers et de la biodiversité (B 32).

## Mesure 07 : Services de base et rénovation dans les zones rurales

Comme l'a démontré l'analyse A.F.O.M, le manque de moyen financier est l'un des freins aux actions des porteurs de projets. Il en est de même pour le domaine de la connaissance des écosystèmes : les richesses écologiques de Mayotte sont encore méconnues (espèce exotique envahissante, cartographie des espaces forestiers etc.) et méritent d'être davantage valorisées et préservées via la **mesure 07** (B 12 et B 30). La ressource forestière est particulièrement ciblée notamment en matière d'itinéraires techniques (B 12). Toute sauvegarde des milieux naturels est également associé un besoin de dynamisme économique : la création de zones d'activités et d'une offre en services plus variée et plus complète permettrait de développer le territoire rural de cette région (B 07). Pour finir, les financements associés à la mesure 07 soutiennent également la réalisation de plans de gestion de zones naturelles, notamment en matière de restauration de la ressource en eau (B 30).

## Mesure 16 : Coopération

Le diagnostic a permis de mettre en exergue le manque de soutien et d'accompagnement des agriculteurs. Ce manque de structure se retrouve également dans le monde agricole avec des moyens insuffisant pour les organisations professionnelles agricoles et un manque de transfert de connaissances. Des rapprochements entre les différents acteurs doivent donc être financés au travers de cette **mesure 16** notamment pour promouvoir la vulgarisation de l'information (B 21). L'éducation à l'information et la vulgarisation de celle-ci apparaît donc comme des enjeux cruciaux à cette mesure (B 08). En outre, cette mesure cible particulièrement les ressources forestières et les zones humides, impactées par l'anthropisation et le développement d'espèces envahissantes (B 15).

## Autres mesures souscrites

La faiblesse de l'intercommunalité à Mayotte a été mise en exergue par le diagnostic. La **mesure 19** a donc pour objectif de mettre en place des stratégies de développement locale qui allient à la fois développement économique, mise en place de certaines infrastructures et mise en valeur du patrimoine culturel de Mayotte. En outre, favoriser les synergies entre acteurs de la filière agricole, permettrait de développer et de soutenir un transfert de connaissances notamment en matière d'enjeu environnemental et de biodiversité. La **mesure 01** est particulièrement ciblée par cet enjeu.